

## Pour modifier la composition des membres de votre bureau après votre Assemblée Générale par FOOTCLUBS

Cliquer sur le menu **organisation** du menu **FOOTCLUBS** .

**A partir du 01.07.2023 les clubs peuvent s'inscrire sur PORTAIL BLEU par le lien suivant :**

<https://portailclubs.fff.fr> afin de désigner le super administrateur, un article détaillé paraîtra prochainement et désigner les utilisateurs comme sur FOOTCLUBS.

**Chaque club à l'obligation de mettre à jour sur FOOTCLUBS les membres du bureau et VALIDER cette composition**

**4 membres sont obligatoires : (président, secrétaire, trésorier, correspondant), chaque membre du bureau doit avoir une adresse email renseignée qui peut-être l'adresse e-mail officielle du club.**

**Un club n'ayant pas mis à jour et ou validé le bureau n'aura pas accès aux menus demande de licences.**

**Dans un second temps, vous devez saisir pour les membres du bureau une licence dirigeant obligatoirement même si la personne détient une licence joueur.**

**Tant que cette formalité ne sera pas accomplie, l'édition des licences de votre club sera bloquée.**

**IL VOUS APPARTIENT DE FAIRE LE NECESSAIRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**

**Puis sur la rubrique identité club :**

- Pour modifier l'identité du siège social et vos contacts : (téléphone, adresse du siège du club, e-mail, site web).

*Pour les contacts* : (e-mail, téléphone, fax), **indiquer l'information diffusable**. Indiquer non diffusable seulement en cas de liste rouge.

- A cet endroit il sera **important de noter votre adresse e-mail officielle**.

## **Ensuite sur la rubrique Membres du club :**

- **Pour modifier, créer, ou supprimer un membre :** téléphone, adresse, e-mail, fax des Présidents, correspondant, vice-président ..., selon les titres à votre disposition, toutefois vous ne pouvez pas créer d'autres titres.
- **Pour modifier et consulter une adresse** cliquer sur le nom de la personne.
- **Pour créer un nouveau membre :** cliquer sur créer un nouveau membre, indiquer le titre et la date de prise d'effet de fonction, puis sur suivant indiquer l'ensemble des coordonnées.
- **Pour supprimer un membre :** Sur certains titres officiels, Président, correspondant., la date de fin n'est pas modifiable. Dans ce cas c'est la saisie d'une nouvelle personne avec le même titre qui affecte automatiquement la date de fin d'activité du membre précédent. Ceci dans le but de conserver un historique de votre club. Il faut saisir la date de fin lorsque vous en avez la possibilité pour signaler la fin de l'activité dans la fonction. Une case à cocher vous permettra aussi de supprimer une saisie erronée.

**NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR CONTROLER TOUTES VOS COORDONNEES**, même si vous n'avez aucun changement dans votre club. Ces informations seront diffusées sur notre site internet et sur l'annuaire.

**N'oubliez pas de valider votre bureau menu organisation membres du club et « valider le bureau », Attention chaque membre du bureau doit avoir une adresse email renseignée.**

## FORMALITES A FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE BUREAU

La période des AG coïncide avec les changements dans les bureaux de vos clubs.

Outre le fait de modifier les informations dans FOOTLUBS, vous devez :

- Informer le district du changement
- Informer la Ligue
- Informer la sous-préfecture
- Informer les organismes bancaires
- Modifier les données sur le compte Asso

La déclaration à la sous-préfecture est la démarche la plus importante

Voici quelques liens ou informations concernant celle-ci :

Une association déclarée doit signaler à l'administration (greffe des associations), dans les 3 mois, les changements de ses dirigeant/e/s ou de ses associations membres.

La démarche s'effectue auprès de la préfecture. Vous pouvez [faire la démarche en ligne](#) pour les associations loi 1901, grâce à [votre numéro RNA](#).

Vous pouvez aussi télécharger le [formulaire Cerfa 13971\\*03](#).

**Ces changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils sont déclarés au greffe des associations.**

La déclaration doit être effectuée par l'un des dirigeants ou par une personne mandatée.

Un exemplaire de la délibération est joint à la déclaration.

Lorsque la démarche est accomplie par une personne mandatée, le mandat portant signature d'un dirigeant doit être joint à la déclaration.

Source : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34797>

En cas d'absence de déclaration, les dirigeants encourent une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € (3 000 € en cas de récidive).

## **DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS ou PORTAIL BLEU**

**Le club désignera un correspondant FOOTCLUBS qui gèrera les autres utilisateurs FOOTCLUBS.**

**PAR PORTAIL BLEU ce sera un super administrateur qui gèrera les autres utilisateurs FOOTCLUBS à partir du 01.07.2023**

**Ci-dessous le lien qui vous permettra de vous inscrire sur portailclubs :**

<https://portailclubs.fff.fr>

Portailclubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur Portailclubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

### **Qui peut avoir accès à Portailclubs ?**

Portailclubs est un outil de gestion et de communication dédié aux dirigeants, éducateurs et arbitres des clubs de Football. A ce titre, chaque personne ayant ce profil peut avoir accès.

### **Qui valide les comptes des utilisateurs des clubs ?**

Les instances (FFF) valident les comptes des administrateurs des clubs. C'est ensuite à ces administrateurs de valider les comptes des utilisateurs du club.

### **Faut-il être licencié(e) pour avoir accès à Portailclubs ?**

Non. L'outil Portailclubs est ouvert aux éducateurs / dirigeants et arbitres du club sans pour autant que la licence soit obligatoire. De la même manière, si un club veut ouvrir le portail à d'autres profils, il le peut, tant que l'administrateur du club.

### **Peux-tu cumuler des comptes dans plusieurs clubs ?**

Oui. Un utilisateur peut avoir une fonction dans plusieurs clubs et peut donc accéder à l'outil avec plusieurs clubs. Il est très facilement possible de changer de club tout en restant sur l'outil.

### **Mon accès à Footclubs ne fonctionne pas depuis Portailclubs. Que faire ?**

Il faut vous rapprocher du référent Footclubs de votre club. Celui-ci à la capacité de vous créer un compte Footclubs que vous pourrez très facilement lier à Portailclubs.

### **Pourquoi n'ai-je pas accès à l'outil FAFA et/ou Suivi du Projet club ?**

C'est certainement parce que vous n'avez pas le profil "Projet club" sur Footclubs. Rapprochez vous de votre référent Footclubs pour avoir accès à ces outils.

### **Qui contacter en cas de problème ?**

**Si vous rencontrez des problèmes sur Portailclubs, contactez [portailclubs@fff.fr](mailto:portailclubs@fff.fr)**

Se connecter sur le site internet du District cliquer sur le LOGO FOOTCLUBS **entrer le code d'accès de votre club puis le mot de passe ;**

Sous le logo FOOTCLUBS, cliquer sur **Démarches administratives « demander à ouvrir l'accès à Footclubs »**. Vous remplirez **un formulaire, en indiquant le nom du correspondant Footclubs**, imprimer le courrier qui s'affiche après enregistrement de la demande. **Ce courrier devra être envoyé à la LIGUE DES HAUTS DE FRANCE**, qui à réception, **ouvrira l'accès au service en communiquant au correspondant Footclubs par mail son code d'accès et son mot de passe.**

#### **MODIFICATION DU CORRESPONDANT FOOTCLUBS :**

**Le club peut demander à changer de correspondant FOOTCLUBS** en remplissant la demande en ligne, avec vos codes d'accès et mot de passe, faire signer le courrier de demande par le Président et en renvoyant à la Ligue qui traitera dès réception.

**Le club peut aussi demander à fermer tous les accès** en remplissant la demande en ligne, en faisant signer le courrier de demande par son Président et en l'envoyant à la LIGUE qui traitera dès réception.

**Le correspondant FOOTCLUBS doit contrôler la liste des utilisateurs chaque saison**